

## Conseil municipal

Jeudi 6 juin 2019 à 18h30

### Procès-verbal

L'an deux mille dix-neuf, le six juin à 18h30, le conseil municipal de Conches sur Gondoire, légalement convoqué, s'est réuni au siège de mairie, sous la présidence de Monsieur Frédéric NION, Maire.

Étaient présents : Frédéric NION, Jean PINEAU, Isabelle THOMAS, Olivier PAUPE, Frédéric MARRIETTE, Sylvie NION, Christine CAMBIER, José LANUZA, Laëtitia DEBRAY.

Absents excusés ayant donné pouvoir : Dominique MARMETH a donné pouvoir à Frédéric NION, Mélanie PERRIN a donné pouvoir à Isabelle THOMAS, Monique PACHOUD a donné pouvoir à Christine CAMBIER, Anthony MARTIN a donné pouvoir à Olivier PAUPE, Hervé MARCEL a donné pouvoir à José LANUZA, Gilles JUNCA a donné pouvoir à Laëtitia DEBRAY.

Secrétaire de séance : Christine CAMBIER

### Quorum

---

#### Article L2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales

Le conseil municipal ne délibère valablement que lorsque la majorité de ses membres en exercice est présente. Si, après une première convocation régulièrement faite selon les dispositions des articles L. 2121-10 à L. 2121-12, ce quorum n'est pas atteint, le conseil municipal est à nouveau convoqué à trois jours au moins d'intervalle. Il délibère alors valablement sans condition de quorum.

Le quorum est atteint, Monsieur Le Maire ouvre la séance à 18h31.

### Désignation du secrétaire de séance

---

#### Article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales

Au début de chacune de ses séances, le conseil municipal nomme un ou plusieurs de ses membres pour remplir les fonctions de secrétaire.

Il peut adjoindre à ce ou ces secrétaires des auxiliaires, pris en dehors de ses membres, qui assistent aux séances mais sans participer aux délibérations.

Christine CAMBIER est nommée secrétaire de séance.

### Approbation du procès-verbal de la séance du conseil municipal du 2 avril 2019

---

Le procès-verbal de la séance du 2 avril est adopté à l'unanimité, en l'absence de remarques.

## Délibération

---

### 2019-120 – Approbation du Plan Local d'Urbanisme

Monsieur Le Maire rappelle les grandes étapes du PLU depuis la délibération du conseil municipal en date du 5 février 2015 prescrivant l'élaboration du PLU jusqu'à ce jour, date de son approbation.

5 février 2015	Délibération du Conseil Municipal prescrivant l'élaboration du PLU
23 juin 2016	Délibération du Conseil Municipal approuvant les orientations du PADD
5 janvier 2018	Décision de la Mission régionale d'Autorité Environnementale dispensant le projet de la réalisation d'une évaluation environnementale
10 avril 2018	Délibération du Conseil Municipal tirant le bilan de la concertation et arrêtant le projet PLU
17 août 2018	Désignation du commissaire enquêteur par le tribunal Administratif de Melun : Madame Marie-Claude GUYOMARCH
21 septembre 2018	Arrêté du Maire n°U18-4 prescrivant l'ouverture et le fonctionnement de l'enquête publique
16 octobre 2018	Arrêté du Maire n°U18-4bis prescrivant l'ouverture et le fonctionnement de l'enquête publique, annule et remplace le précédent
24 octobre 2018	Annonces légales de l'enquête publique du PLU dans la Marne et le Parisien
15 nov - 15 déc 2018	Enquête publique en mairie
16 novembre 2018	Annonces légales de l'enquête publique du PLU dans le Parisien
21 novembre 2018	Annonces légales de l'enquête publique du PLU dans la Marne
20 décembre 2018	Rapport d'enquête à la mairie
22 janvier 2019	Réponse du bureau d'étude au commissaire enquêteur
1er février 2019	Rapport d'enquête définitif du commissaire enquêteur à la mairie et au Tribunal Administratif de Melun : avis favorable avec réserve
6 juin 2019	Vote du PLU par le Conseil Municipal

Frédéric NION rappelle également toutes les personnes publiques associées qui ont validé ce PLU dans lequel ont été intégrés le SDRIF, le SDROF, le SCOTT, le PPEANP, le PLH.

Il précise que les obligations imposées par les différents plans et services de l'Etat ont été respectés d'où ce point à valider positivement en séance.

Laëtitia DEBRAY pose la question suivante : « si une OAP concerne plusieurs parcelles, faut-il bien toutes les parcelles pour constituer la zone OAP ? ». Frédéric NION confirme que toutes les parcelles sont nécessaires pour constituer l'OAP.

Laëtitia DEBRAY demande si sur quatre parcelles composant une OAP, il n'y en a que trois de disponibles, les habitants de la quatrième parcelle peuvent-ils être expulsés ? Frédéric NION répond négativement.

Laëtitia DEBRAY demande si toutes les parcelles qui composent l'OAP ne sont pas disponibles, le propriétaire d'une des parcelles peut-il faire construire/ agrandir tout en respectant le règlement du PLU? En étant sur une OAP (non active), est-il bloqué pour réaliser une construction / un agrandissement ? Frédéric NION répond qu'il s'agit d'un consensus de construction d'une opération mutuelle et Isabelle THOMAS précise qu'il pourra construire en respectant le principe du logement social et des normes liées au PLU mais qu'il n'y aura pas de blocage particulier du fait d'être dans une zone OAP.

Isabelle THOMAS demande ce qui a été décidé par rapport à la demande de la propriétaire du château qui souhaiterait obtenir l'autorisation d'une extension pour pouvoir le vendre plus facilement.

Frédéric NION donne la parole à Hélène BAUMANN répond qu'il n'y aura pas de modification telle que délibéré lors de la dernière réunion du 14/05/2019. Frédéric NION ajoute que la commune ne donnera pas de droit d'extension au-delà de la règle de base qui autorise une extension de 20 m<sup>2</sup> maximum.

Aucune autre remarque ou observation n'étant faite, Frédéric NION conclut et demande qu'après plus de quatre ans de négociations, l'on passe au vote de ce Plan Local d'Urbanisme.

Vu le Code de l'urbanisme et notamment les articles L151-1 et suivants et R123-1 ancien et suivants,  
Vu la délibération du Conseil municipal en date du 2 février 2015 prescrivant l'élaboration d'un PLU,

Vu la délibération du Conseil municipal en date du 23 juin 2016 relatant le débat portant sur les orientations générales du projet d'aménagement et de développement durables,  
Vu l'avis de la Mission Régionale d'Autorité environnementale (MRAe) en date du 5 janvier 2018 concernant l'examen au cas par cas du projet de PLU,  
Vu la délibération du Conseil municipal en date du 10 avril 2018 tirant le bilan de la concertation et arrêtant le projet de PLU,  
Vu les avis des personnes publiques associées et notamment l'avis des services de l'Etat,  
Vu l'arrêté municipal n°U18-4 bis en date du 16 octobre 2018 mettant le projet de PLU arrêté à l'enquête publique,  
Vu le rapport et les conclusions du Commissaire enquêteur,  
Vu la note de synthèse examinant les avis des personnes publiques associées et les conclusions du Commissaire enquêteur et conduisant à des modifications du projet de PLU arrêté,  
Vu le projet de PLU annexé à la présente délibération,  
Considérant l'avis de la commission Urbanisme / Travaux / Voirie / Patrimoine / Environnement,  
Considérant la proposition de Monsieur le Maire,  
Le conseil municipal, après en avoir délibéré par 13 voix POUR, 1 voix CONTRE (Gilles JUNCA) et 1 ABSTENTION (Laëtitia DEBRAY) :

- **APPROUVE** le projet de PLU tel qu'il est annexé à la présente délibération.
- **PRÉCISE** que le PLU approuvé sera tenu à la disposition du public à la mairie ainsi qu'à la Préfecture.

## **Informations du Maire**

---

Aucune information n'est communiquée.

## **Questions diverses**

---

Aucune question diverse n'a été adressée à Monsieur Le Maire.

L'ordre du jour est clos, la séance est levée à 18h37.

 Le Maire,  
Frédéric NION

<b>Elus</b>	<b>Présent</b>	<b>Absent</b>	<b>Pouvoir</b>	<b>Signatures</b>
Frédéric NION Maire	X			
Dominique MARMETH Adjointe au Maire		X	Frédéric NION Maire	
Jean PINEAU Adjoint au Maire	X			
Isabelle THOMAS Adjointe au Maire	X			
Olivier PAUPE Adjoint au Maire	X			
Mélanie PERRIN Conseillère municipale déléguée		X	Isabelle THOMAS Adjointe au Maire	
Frédéric MARRIETTE Conseiller municipal délégué	X			
Sylvie NION Conseillère municipale déléguée	X			
Christine CAMBIER Conseillère municipale déléguée	X			
Monique PACHOUD Conseillère municipale		X	Christine CAMBIER Conseillère municipale déléguée	
Anthony MARTIN Conseiller municipal délégué		X	Olivier PAUPE Adjoint au Maire	
Hervé MARCEL Conseiller municipal		X	José LANUZA Conseiller municipal	
José LANUZA Conseiller municipal	X			
Laëtitia DEBRAY Conseillère municipale	X			
Gilles JUNCA Conseiller municipal		X	Laëtitia DEBRAY Conseillère municipale	
<b>TOTAL</b>	<b>9</b>	<b>6</b>	<b>Le quorum est atteint.</b>	

*Rappel du point à l'ordre du jour*

- *Approbation du Plan Local d'Urbanisme*